

Interstices

Hélène Cruzillat

Un jour, je suis tombée dans un trou.

Je n'ai trébuché sur aucune pierre, ni même pris le risque de m'égarer. Je portais un enfant. Il est d'usage en France dans ces cas-là et quand on est salariée de se rendre à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, alors je m'y suis rendue.

J'ai passé la porte et c'est là que je suis tombée dans le trou.

La chute a commencé dans un face à face humiliant avec une femme de la CPAM qui regarde mes fiches de paie et me déclare que je n'ai pas assez travaillé pour ouvrir des droits au congé maternité. Je lui oppose une colère vindicative.

Que sais-tu de ma fabrique quotidienne ?

Des années plus tard, je raccroche le combiné de mon téléphone après plus d'une heure de conversation avec un haut responsable de la CNAM. Dans un aveu, « ça reste entre nous », il me chuchote : « il serait grand temps que la Sécurité sociale modifie les règles d'ouverture de droits au congé maternité et les adaptent aux formes actuelles du travail ». J'en tombe presque de ma chaise.

Dans ce laps de temps – 5 ans – je creuse mon trou. Il prend vite la forme d'un long tunnel. J'entends l'écho d'une réglementation qui dit : « pas de droit, pas les conditions, pas de droit, pas les conditions, pas de... ».

Du fond de mon tunnel, je me découvre manquante quand je suis pleine : d'un enfant, de travail, de liens affectifs et professionnels et assez régulièrement de revenu.

A l'écho se mêle une question : de quel étrange renversement suis-je l'objet ?

Il me faut décoder. En la matière, rien de mieux que la lecture des codes : sécu, travail, famille, aide sociale... Je m'y plonge, mais je bute vite. Je préfère les polars.

Un bruit m'attire. Au fond du tunnel, je vois une nana qui tient un gamin par la main. Puis derrière elle, une autre femme la suit de près. Bientôt, une dizaine de femmes sont agglutinées dans le tunnel avec des petits sur les épaules, en bandoulière, dans le ventre ou cachés sous leur jupe.

On commence à parler dans le langage des femmes manquantes.

- *Tu manques de quoi, toi ?*

- *J'ai fait seulement 132 heures dans les 3 derniers mois avant mon congé maternité.*

- *Et toi ?*

- *Ben, comme j'étais grosse, je suis descendu de mon trapèze et je me suis assise sur mes cotisations. Je n'allais pas prendre le risque de tomber !*

- *Moi, j'ai cotisé à l'AGESSA mais je suis assujettie, pas affiliée.*

- *Depuis que l'enfant est né, je me suis remise au travail, mais mon ARE a chuté.*

- *Et toi ?*

- *J'ai fait un contrat de travail, mais il a interrompt mon maintien de droits.*

- *Alors, moi, je n'ai pas les 2030x le Smic sur 12 mois, vous voyez ce que je veux dire ?*

- *Et toi, c'est quoi ton manque ?*

- *Je me suis retrouvée au RSA, mais je faisais des heures à l'intermittence.*

- *Ben moi, je n'ai pas travaillé au bon moment.*

- *Ah oui ?*

Mi-savant, mi-ignorant, le langage des femmes manquantes est un langage mouvant. Il se compose de mots en langue française, de sigles, de coefficients mathématiques, de numéros d'articles de codes auxquels nous recourons pour tenter de déchiffrer notre mystérieuse descente au trou.

Quoiqu'il en soit, nous arrivons à nous comprendre, bien contentes de nous être rencontrées. Certaines d'entre nous décident de prendre un nom. Nous serons désormais les Maternitentes.

Nous sommes des milliers, peut-être des centaines de milliers à tomber dans des trous. Nous faisons partie de cette frange de la population « interstitielle », pour laquelle les filets de la protection sociale sont distendus.

Nous nous nichons dans le creux de normes sociales qui nous rendent invisibles aux statisticiens. Nous sommes méconnus du système, voire volontairement occultés, comme un résidu de la machine.

Depuis des années, la machine tourne à bloc. Elle est tentaculaire et embrasse presque tous les moments de la vie : décès, accident, soins, chômage, invalidité, scolarité, famille, retraite, maladie, maternité... Son mécanisme ressemble à une immense tuyauterie par laquelle l'argent entre et sort d'une multitude de caisses aux dimensions variées. En devanture, il y est écrit CNAM, CNAV, CNAF, ACCOS, MSA, RSI, ARCCO, AGIRC, UNEDIC... Si les premières entrent dans le périmètre strict de la Sécurité sociale et que les autres relèvent plus largement de la protection sociale, le point commun à toutes ces caisses est d'observer et de canaliser le transport de l'argent généré par ce qu'on appelle : l'emploi.

En 45, le Conseil National de la Résistance met en place la Sécurité sociale pour protéger les travailleurs des risques liés à leur condition d'existence, laquelle est conditionnée par le rapport de force inégal préexistant entre les travailleurs qui subsistent grâce à leur force de travail et les propriétaires des moyens de production. A ce moment-là, seuls les revenus professionnels servent à financer les risques auxquels peuvent être confrontés les salariés. Ce sont également ces revenus qui financent la politique familiale (protection des ayants-droits). Mais dès le début, on pose un principe

restrictif : les cotisations seront plafonnées. Elles ne seront donc pas proportionnelles au revenu, mais à hauteur d'un seuil fixé. Celui qui gagne beaucoup cotise dans les mêmes seuils que celui qui gagne peu. Le principe généralisé d'un plafond de cotisations se heurte donc aux « *exigences les plus élémentaires d'une solidarité proclamée au niveau du discours, bafouée au niveau des mécanismes redistributifs mis en place* »¹. A cela s'ajoute un autre principe qui fonde la protection sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui. A l'époque, on décide de ne pas étendre les assurances sociales à l'ensemble de la population, ce qui conduit à la naissance de régimes autonomes propres et l'absence de mise en place d'une caisse unique chargée de la gestion de tous les risques. En effet, « *le projet d'unification bute sur la résistance de groupes professionnels qui, du fait de leur poids social et politique, sont en mesure de refuser ce principe* »². « *L'espoir de réaliser l'universalisation dans un cadre unique, moteur d'un élan de solidarité nationale, est abandonné, au profit d'une infinie variété d'interventions suppléatives dans les limites imposées par le cadre professionnel* ». *L'Etat recourt « à des prestations dites non contributives de la Sécurité sociale, c'est-à-dire directement financées par les bénéficiaires* »³.

En clair, dès sa création la Sécurité Sociale limite son propre financement en plafonnant les cotisations et multipliant les caisses, elle s'organise autour d'une conception différenciée des risques auxquels les travailleurs sont confrontés.

L'ensemble édifié sur les bases d'une compensation du rapport de force inégal entre travailleurs et employeurs pose les fondements de notre organisation collective. La redistri-

1 DUPEYROUX J.J., BORGETTO M., LAFORE R., RUELLAN R., *Droit de la sécurité sociale*, Dalloz, 15ème éd, p. 285.

2 BEC C., *La Sécurité sociale, une institution de la démocratie*, Editions Gallimard, p.141.

3 BEC C., opus cit., p.144.

bution des revenus de « l'emploi », définit par la subordination des uns aux profits des autres, induit durablement une capture idéologique de la vocation du travail humain.

Or nous, les femmes dites manquantes, avons un drôle de rapport à l'emploi. Nous le regardons de loin un peu comme une curiosité antédiluvienne. Nous avons désappris la loi de l'offre et de la demande en déployant notre faculté de faire. Apprendre, concevoir, créer, telle est notre manière d'habiter le monde. Réalisatrice, comédienne, danseuse, metteur en scène, monteuse, chef-opératrice, assistante de production...

... Nous sommes d'abord désirantes.

De là, naît un conflit certain et intériorisé avec ce qu'on appelle, le marché du travail. Nous avons quelques difficultés à y vendre et acheter de la force de travail au kilo. Sans faire vraiment exprès, nous nous sommes écartées de l'emploi, c'est-à-dire d'un ensemble d'activités bornées par une organisation et encadrées par une fiche de poste.

Notre travail est d'abord producteur d'une valeur difficilement normée et d'une forme non modélisable. On pourrait dire que l'une et l'autre rendent notre travail économiquement nul ou sans équivalent.

Quelle valeur donner à la réalisation d'un film, à la création d'un spectacle ou à la tenue d'un concert quand ceux-ci résultent d'un travail pour partie, invisible ? L'écart entre le temps réel de fabrication et son revenu est si abyssal qu'il nécessite l'intervention constante de la collectivité pour le compenser. Il y a une première compensation visible qui se traduit par un soutien de l'Etat à la politique culturelle à travers différentes subventions. La seconde se présente, indirecte et déguisée, sous les traits d'allocations journalières que nous verse Pôle Emploi en contrepartie d'emplois occupés dans le secteur.

Le fruit de notre travail compensé d'un bout à l'autre de la chaîne se transforme donc - à l'occasion - en salaire et c'est en cela que nous rejoignons la cohorte de travailleurs

précarisés – dont les revenus fluctuent entre emplois pourris, Assurance chômage et Aide sociale.

Ce qui nous caractérise le mieux, c'est la faiblesse ou l'éparpillement de notre salaire socialisé, c'est-à-dire la somme de nos cotisations versées aux administrations de sécurité sociale et aux régimes privés dont nous dépendons ponctuellement. C'est ainsi que si nous sommes « couvertes », comme les 99,1% de la population française par la Sécurité sociale, et bénéficions de la prise en charge de nos frais médicaux, nous échappons pour certaines, à la possibilité d'obtenir un revenu de remplacement en cas de maternité.

Va savoir pourquoi on ne vit pas que d'amour et d'eau fraîche... Du fond de notre tunnel, on use de moyens de communication hyper sophistiqués pour faire connaître notre cause : l'autocollant. L'un d'entre eux dit : femme, artiste, amie, salariée, militante, mère, compagne, technicienne, intermittente. Rayer la mention inutile.

Nous sommes tout cela à la fois, d'une nuit à l'autre. C'est que nous combinons simultanément des statuts et alternance des régimes.

Au grand jour, nous restons des sujets divisés.

Cette division provient bien moins de notre rapport à la collectivité, qu'à la manière dont la collectivité nous identifie, nous recense et nous intègre. Par un subtil jeu de miroir, nous incarnons la segmentation des organismes de protection sociale. Ici, nous sommes salariées, là, allocataire de la CAF, ailleurs chômeuse ou future retraitée... Pour peu que nous cumulions plusieurs sources de revenus liés à des formes d'emploi différentes, en qualité d'auteurs, d'artistes ou d'enseignantes... les choses se complexifient davantage.

La division des caisses de protection sociale en autant de risques éventuels et de modes de redistribution des revenus induit une complexification des réglementations spécifiques et du droit social tendant désormais à se constituer en disciplines autonomes : droit à la formation professionnelle, droit

de « l'emploi », droit du chômage...

Je ferme les yeux. Un homme gémit au loin. Je m'oriente à l'oreille dans le tunnel et finit par le trouver recroquevillé contre la paroi d'une petite salle voûtée invisible jusqu'ici.

C'est le premier homme que jecroise. A le voir là, je comprends qu'il est manquant comme moi. Il s'est bousillé le dos en tombant de son fil. Il était équilibriste. Après un échange un peu haché, je lui suggère d'apprendre à parler. Non que je souhaite qu'il maîtrise parfaitement le langage des manquants, mais j'ai appris à l'ombre du tunnel que le premier renversement auquel nous sommes confrontés est le rapt du langage.

Peu nombreux sont ceux qui maîtrisent la lecture des réglementations, des conventions, des décrets et des lois. A la complexité des textes se superposent la complexité des démarches pour faire reconnaître un droit ou simplement le dénicher. Quand un droit est reconnu, comme celui du RSA⁴ ou de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou de l'acquisition d'une complémentaire santé, ce sont presque 7 milliards par an qui ne sont pas versées à ceux qui devraient les toucher. « *Et l'addition est loin d'être complète* », comme le dit Philippe Warrin⁵. « *La raison fondamentale pour laquelle tant de gens s'abstiennent de réclamer leur dû : les inégalités sociales dans l'accès aux droits. (...) Parmi ces obstacles, le rapport coordonné en 2002 par l'universitaire irlandaise Mary Daly pour le Conseil de l'Europe*⁶, mentionne la distance géographique et les problèmes de mobilité, les obligations, codes et langages imposés aux pu-

4 Le RSA fusionne avec le RSA socle et est remplacé en 2015, par la prime d'activité.

5 Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Cofondateur de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), qui a signé collectivement l'ouvrage *L'Envers de la « fraude sociale »*. *Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, La Découverte, Paris, 2012.

6 *Accès aux droits sociaux en Europe*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2002.

blics, le traitement différencié et parfois discriminatoire des demandeurs, etc. »⁷.

Alors quand un droit comme celui d'obtenir un revenu de remplacement n'est d'office pas reconnu faute de cotisation, faut se lever vraiment tôt, être de très bonne humeur, avoir des parents procureurs, une grand-mère avocate, un pote bien placé, un(e) compagnon(e) aimant(e) et dévoué(e) et un peu de fric de côté (parce que ça prend du temps d'apprendre à parler). Il vous manque l'un de ses atouts et vous restez au trou, tout simplement.

Décrypter la récente convention d'Assurance chômage, relève de l'exploit. Constaté qu'elle reconduit dans ses mécanismes, une discrimination fondée sur l'état de grossesse, fait figure de miracle. Ce miracle est pourtant advenu. On le doit au Défenseur des Droits qui a constaté, en 2012, dans les méandres de la réglementation de l'Assurance chômage et de la Sécurité sociale, des textes non conformes aux principes fondateurs d'égalité entre les hommes et les femmes.

Au fond de mon trou, après m'être découverte manquante, je me découvre discriminée pendant que l'homme à mes côtés, lui ne l'est pas. C'est que j'ai la chance de tomber sous le coup de la protection des femmes enceintes. Lui, il est seulement malade. Pas de bol. Etre discriminée ne me donne pas plus belle allure, mais ça fait un peu de lumière dans l'obscurité où nous sommes. Pourtant le miracle se transforme vite en mirage tant il n'est suivi d'aucun effet. « *Au trou, tu resteras, ma fille* », tels sont en substance l'inertie et le dédain que véhicule l'absence de décisions politiques.

J'explique à l'homme que je ne peux pas parler à sa place, sans quoi je me verrai contrainte de procéder à un rapt analogue à celui dont il est victime. Au maximum, je peux lui offrir un repaire. Car, à bien y regarder, derrière la déposses-

7 WARIN Ph., « La face cachée de la fraude sociale », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2013.

sion liée au langage des textes, un autre renversement a lieu : le vol de la parole.

Après le printemps 68 au cours duquel même les murs avaient la parole ⁸, une loi ⁹ ratifie une réforme engagée par le Ministre des Affaires Sociales de l'époque, M. Jeanneney, qui modifie entre autres choses, la gestion des caisses. En 1945, celle-ci est confiée à des représentants syndicaux élus par les assurés. « *Confier aux syndicats, et non à l'Etat, la gestion démocratique de la Sécurité sociale se voulait une manière d'engager les citoyens à investir cet outil qui était le leur, puisque financé par leurs cotisations* » ¹⁰. Pour Pierre Laroque, l'un des fondateurs de la Sécurité sociale, « *la Sécurité sociale doit être l'œuvre des intéressés eux-mêmes* » ¹¹. Cependant dans son esprit, comme de celui des syndicats FO et CGT, le mode de financement reposant sur les cotisations assises sur le travail, devait donner lieu par la suite, à une réelle redistribution fondée sur le revenu national. En réalité, l'Histoire dira combien l'objectif de la Sécurité sociale reste relativement imprécis sur la notion de droits, entre les droits conférés aux travailleurs ou ceux conférés à tout homme quelques soient ses besoins. A partir de là, le rôle de l'Etat et des syndicats dans la gestion des caisses est sujet à débats et cautions. Cela a pour effet d'alimenter « *l'illusion du pouvoir des travailleurs sur l'institution* » ¹².

En 1945, le grand patronat compte dans la gestion des caisses de la Sécurité sociale pour environ 11 % des voix, et les syndicats de salariés, plus de 85 %. « *Le patronat ne s'y était pas opposé à l'époque, il avait tellement collaboré avec*

⁸ Les murs ont la parole, slogan.

⁹ Loi du 31 juillet 1968.

¹⁰ Interview de Colette Bec, professeure de sociologie à l'université Paris-Descartes et chercheuse au CNRS. Article in *Viva*.

¹¹ LAROQUE, 1946, p.19.

¹² BEC C., La Sécurité sociale, une institution de la démocratie, Editions Gallimard, p.152.

*l'occupant nazi qu'il « rasait les murs »*¹³. Après 68, le paritarisme s'impose et avec lui, l'idée que les employeurs et les salariés doivent être représentés en nombre égal. Pour Gérard Filoche, c'était « *un coup de force en 1967 que d'imposer « l'égalité » entre un peu moins d'un million de patrons et dix millions de salariés* ». Les représentants syndicaux ne sont alors plus élus par les assurés, mais désignés par leur organisation.

La fin des élections dans les caisses annonce la mort de l'idée de démocratie sociale ; certes ravivée en 1982 avec la tenue de nouvelles élections. Depuis, plus rien.

La création de l'Assurance chômage le 31 décembre 1958, indépendante dès sa naissance des organismes de Sécurité sociale, et actée par un accord interprofessionnel – accord signé par les syndicats salariés et patronaux de l'industrie et du commerce – marque deux tendances. Elle accroît la logique, déjà évoquée, de séparation des risques auxquels sont confrontés les salariés, et entérine le paritarisme de désignation présent dans la gestion des régimes complémentaires (mutuelles, régimes de retraite complémentaire, prévoyance...). Laisser le soin aux partenaires sociaux de définir des normes plus efficaces et mieux adaptées à la vie des entreprises, tel est le projet du paritarisme qui se substitue au législateur sans s'opposer aux textes en vigueur. Certains voient dans ce transfert de responsabilités, une démocratie sociale bien portante. Dans l'obscurité où je me trouve, j'y vois plutôt un camouflage idéologique naissant.

Le paritarisme né avec la création de l'Assurance chômage éloigne la crainte patronale du contrôle étatique des institutions de protection sociale et de leur administration par les bénéficiaires. Ce faisant, le patronat parvient à établir une démarcation forte entre les revenus du travail et ceux de l'impôt, à l'endroit même où les principes d'universalité

13 FILOCHE G., « Lois et contrats : autant de contrats que possibles, autant de lois que nécessaires... », in *Marianne*.

défendus par les fondateurs de la Sécurité sociale, restaient ambigus.

Qui dit paritarisme, dit représentation égale entre syndicats patronaux et salariés. Or, la représentation égale ne retire rien du lien de subordination préexistant entre employeurs et salariés. La gestion de l'Assurance chômage s'édifie sur un modèle analogue à celui du contrat de travail qui reste de toute façon inégal. J'en vois pour preuve l'incroyable dépossession dont ont été victimes les 5 millions de chômeurs en raison de la signature de la dernière convention UNEDIC¹⁴. La convention négociée dans les locaux du MEDEF en mars 2014, fixe les paramètres et les droits à l'indemnisation chômage. Sans entrer ici dans le détail, on peut dire que celle-ci réduit drastiquement le montant des allocations journalières et induit des mécanismes d'accès aux droits, à la fois dissuasifs, inégaux et techniquement barbares¹⁵. Malgré un mouvement de contestation et l'opposition de la CGT ainsi que de la CFE-CGC, deux des 8 *partenaires sociaux*, le texte est agréé le 25 juin 2014 par le Ministre du travail, François Rebsamen. Le ministre conforte alors les syndicats patronaux ayant déjà 50% des voix renforcés par le vote de la CFDT, alliée opportune.

Dès la création de l'Assurance chômage, il ne s'agit pas seulement d'indemniser les chômeurs, mais de favoriser la reprise rapide d'un emploi et la mobilité de la main-d'œuvre. Bref, il s'agit de faire supporter d'un « commun » accord entre patronat et salariés, les besoins en main d'œuvre des employeurs. Surtout, elle résout grâce au discours partagé sur l'effort de productivité, « *deux intérêts jusque-là jugés violemment contradictoires* »¹⁶ en mariant hausse des condi-

14 Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce. Association loi 1901.

15 Plusieurs collectifs et organisations de salariés et chômeurs ont saisi le Conseil d'Etat en août 2014. Ils dénoncent l'inégalité de traitement et un texte discriminatoire.

16 BEC C., *La Sécurité sociale*, Éditions Gallimard, p.163.

tions de vie des travailleurs et gain des employeurs. Le regard porté alors sur le travail se définit sur un mode quantitatif évacuant les rapports de classes et déportant le sens profond des besoins collectifs.

En réalité, « *c'est la primauté de l'économique sur la politique qui est posée. Ce mode de pensée gagne par contiguïté le champ de la Sécurité sociale* »¹⁷. Ce faisant, elle ouvre la porte à la désertion de la lutte collective – faiblesse toujours plus avérée de la présence de syndicats salariés dans les entreprises – à mesure que la productivité s'accroît grâce un déploiement très organisé des politiques de management.

Assise dans la pénombre aux côtés de l'homme, pour l'heure muet de stupéfaction, je commence à comprendre les raisons de notre présence ici. Nous voilà manquants car nous échappons dans les limites du possible à ce véritable hold-up qui consiste à capturer le travail humain pour répondre à des besoins fixés ailleurs et par une minorité. Nous payons cependant notre incurie via les allocations chômage, en contrepartie desquelles nous sommes désormais dépendants et sujets à contrôles répétés. Par un grossier retournement des causes, nous devenons de véritables fraudeurs pour manque de participation active au hold-up.

Pourtant, le travail ne se résume pas à l'emploi, ni au système de valeurs qui détermine sa richesse. Il est un lieu de construction à la fois individuelle et collective, essentiel à la démocratie. On aurait tort d'oublier qu'au travail, les choix des formes d'autorité, d'organisation collective et de gouvernance s'exposent de manière aiguë. Par effet de domino, dans le sort réservé aux chômeurs, aux pauvres qui sont l'objet d'une gestion et d'une transformation « *en sujets coopératifs du marché et de la cité* »¹⁸, l'absence de représentation spécifique en dit long sur le déni de démocratie.

17 BEC C., opus cit.

18 SOSS J., FORDING R.C., et SCHRAM S.F., *Disciplining the Poor*, University of Chicago Press, 2011, 384 pages, p. 2.

Du fond de notre trou, on pourrait dire que nous n'avons que ce que nous méritons, puisque nous faisons un travail « choisi », jouant de la frontière poreuse entre les incitations « *à se prendre en main, à s'inclure de façon productive, dans l'économie de marché* »¹⁹ pour faire fructifier notre « *capital humain* » et notre puissant besoin de création. En revanche, ce n'est vraiment pas très sympa pour les 20 millions de salariés, susceptibles de se retrouver au chômage un jour ou l'autre.

L'homme me regarde maintenant droit dans les yeux. Je sens qu'il va parler et je reste un moment à attendre toute ouïe. Dans un souffle, il lâche :

- *Tout ça, c'est à cause du trou de la Sécu !*
- *Ah, oui ?*
- *On pèse trop lourd sur le budget de l'Etat. C'est pour ça qu'ils ne veulent plus prendre en charge les indemnités journalières pour maladie ou maternité et qu'on se retrouve dans cette merde.*
- *Tu crois que c'est pour ça qu'on est dans ce trou ?*

J'avoue que je suis un peu dubitative, mais sans savoir pourquoi, nous décidons de creuser la question. On se met en marche cahin-caha. A un moment, on aperçoit de la lumière au bout d'un passage étroit. Arrivés à proximité, on découvre une petite fissure au-dessus de nos têtes qui laisse passer une raie lumineuse. Le plus incroyable, c'est ce qu'on découvre à nos pieds, un dossier en bonne et due forme, intitulé « *Impact sur l'emploi des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises* ». Il s'agit du rapport d'une sénatrice, manifestement non publié. Dans notre malheur, on découvre notre chance : notre trou semble situé près des poubelles du Sénat. J'ouvre, feuillète le document. Je m'arrête ici : « *pour décrire les flux de financement opérés chaque année par la*

¹⁹ HIBOU B., *La bureaucratization du monde à l'ère néolibérale*, La Découverte, 2012, p.134.

loi de financement de la sécurité sociale, les métaphores sont nombreuses, la plus communément employée étant celle de la « tuyauterie », écrit-elle. Sur 81 pages, la sénatrice explique par le menu comment le financement de la Sécurité sociale s'est trouvé affecté par la volonté et le choix politiques de baisser le « coût du travail » par un abaissement régulier et successif des cotisations patronales assises sur le travail. « En 15 ans, entre 1995 et 2010, les allègements ont crû de 15 % par an. Ils se sont stabilisés sur la période récente, à hauteur de 20 milliards d'euros par an ».

En clair, pour que les employeurs embauchent les chômeurs de plus en plus nombreux, on abaisse les cotisations. Ce faisant, on vide les caisses qui sont à nouveau remplies par l'Etat, autrement dit par les contribuables. *« Le raisonnement théorique était le suivant : la réduction du chômage ayant un impact positif sur les rentrées de cotisations, il est légitime que la Sécurité Sociale consente un sacrifice initial, investisse dans son propre rétablissement en accordant des exonérations de cotisations »*²⁰. Les politiques dites de l'Emploi, successives, destinées à créer de l'embauche déploient des méthodes quasi-similaires dont on discerne mal les effets. Comme le relève Bruno Palier : *« Difficile à comprendre aussi que l'on consacre 27 milliards d'euros d'exonérations fiscales sur les emplois à bas coût, c'est-à-dire une incitation pour les employeurs à créer de mauvais emplois, mal rémunérés »*²¹.

Sans pouvoir établir avec exactitude les flux financiers qui transitent par la Sécurité sociale compte tenu de la complexité des vases communicants entre ce qui relève de « la solidarité nationale » d'un côté et des cotisations assises sur le travail de l'autre, on peut oser l'hypothèse d'une instrumentalisation comptable de l'organisme dont la finalité demeure

20 DUPEYROUX JJ., BORGETTO M., LAFORE R., RUELLAN R., Droit de la sécurité sociale, Dalloz, 15ème éd, p. 274.

21 PALIER Br., « Mettons le paquet sur l'éducation et la prévention tout au long de la vie », article in *Viva Press*, mars 2015.

obscur. « *Le déficit de la Sécurité sociale, d'autant plus visible que son budget est autonome par rapport à celui de l'Etat, est posé comme un problème en soi, indépendamment du tout social. (...) Il cesse d'être perçu comme le promoteur du citoyen et de la justice sociale* »²².

L'homme est à présent assis en tailleur, en plein milieu du tunnel. La brèche de lumière éclaire doucement son visage. Il semble méditer, l'air dégagé. Je ne veux pas l'interrompre et décide de reprendre mon chemin.

Au bout d'un bon moment à marcher dans ces goulets interminables, j'entends résonner un brouhaha. Je découvre, en rang serré, de nouvelles femmes qui discutent vivement.

- *Qu'est-ce que vous faites là ?*

- *On est toutes tombées un peu plus loin, y a pas une heure.*

- *Pourquoi ?*

- *Avant d'être en congé maternité, j'étais pigiste, commence l'une d'entre elles.*

- *Et toi ?*

- *Je faisais des ménages.*

- *Moi, j'étais attachée parlementaire.*

- *Et moi, prof vacataire.*

- *Ah bon ?!! Mais je croyais que le trou était réservé aux intermittents du spectacle.*

J'étouffe. Moi qui pensais être tombée au trou par une sorte d'erreur de l'Histoire...

Je revois la femme assise derrière son bureau à la CPAM de mon quartier. Son expression oscille entre commisération et dédain. « *Pas de droit, pas les conditions* ». Je mesure le temps parcouru entre ce face à face et la reconnaissance de mes droits après une procédure au Tribunal de Affaires de la Sécurité sociale : 3 années. Dans ce laps de temps, le souvenir de cette femme est fréquent. J'y vois le visage d'une

²² BEC C., *La Sécurité sociale, une institution de la démocratie*, Editions Gallimard, p.179.

agent au service d'une grosse machine qui a oublié les raisons mêmes de son existence. Comment puis-je lui reprocher sa méconnaissance du code de la Sécu, quand le cœur même de l'institution ignore son principe fondateur ?

A l'inverse, tout est organisé pour tuer dans l'œuf le cœur de métier. « *J'imaginai pas qu'on puisse à ce point industrialiser un travail humain !* », me dit un jour Dominique Caruana, déléguée syndicale Sud Protection sociale, en parlant de l'organisation du travail dans les caisses de Sécurité sociale. « *Les gens sont speedés. On travaille par ciblage de contrôle (contrôle d'un employeur, d'un assuré...) et par processus. Tout notre boulot est divisé en processus et il n'y a aucun lien entre les processus. Par exemple, dans la gestion des bénéficiaires, les feuilles de soin sont traitées d'un côté avec des sous-processus, les indemnités journalières sont traitées ailleurs. Et puis, il y a une rotation des dossiers entre les agents. Les papiers des assurés sont dispatchés selon la date d'arrivée. Tout le travail est automatisé. Du coup, c'est complètement déresponsabilisant. On ne garde aucun papier. On bosse exclusivement sur ordi. Ils appellent ça la dématérialisation des documents. Il faut que ça passe en masse, que la machine puisse agir avec son paramétrage. Tous les dossiers avec pleins de pièces, comme ceux d'intermittents, d'apprentis ou de femmes de ménage, c'est-à-dire les dossiers multi-employeurs, s'ils n'arrivent pas entiers à la caisse, c'est un bordel sans nom* ».

L'un des objectifs affichés du Contrat Pluriannuel de Gestion²³ est d'aller plus vite dans le traitement des dossiers

23 Depuis les ordonnances «Juppé» de 1996, les objectifs et les moyens alloués par l'État à l'ensemble des organismes de sécurité sociale donnent lieu à une démarche contractuelle pluriannuelle qui se traduit par l'établissement de Conventions d'objectifs et de gestion. Dans tous les organismes nationaux, CCMSA, CNAF, CNAMTS, CNAV, ACOSS, ou bien encore RSI et CNSA, les conventions sont désormais négociées pour quatre ans. Elles sont ensuite déclinées en contrats pluriannuels de gestion (CPG) entre la caisse nationale et les caisses locales. Le CPG porte sur la gestion des effectifs du personnel, du trou de la sécu, de la lutte contre les fraudes, du taux d'erreur dans le traitement des dossiers, de l'efficacité, c'est-à-dire, le rapport entre la productivité des agents et les moyens mis en œuvre.

pour prévenir les temps d'attente des usagers et accélérer le taux de productivité entre nombre de salariés et nombre de dossiers traités. Le critère de qualité, c'est le délai de paiement. « *On fait du bon travail quand on rentre dans les clous des indicateurs* » précise Dominique Caruana. La qualité, ajoute Béatrice Hibou, « *n'est que la validation du respect d'une norme, c'est-à-dire de la présence de procédures et de dispositifs formels* »²⁴. Les techniciens des CPAM, travaillant sous le couperet de logiciels surveillant la quantité de dossiers traités heure par heure, se voient contraints d'étudier chaque dossier au même rythme quelque soit sa complexité. Les erreurs sont donc fréquentes, et c'est au bon soin de l'assuré de les faire rectifier par voie de recours.

C'est la même chose à la CAF ou à Pôle Emploi. Si l'on peut regretter la séparation des caisses en autant de « risques » (vieillesse, maladie, atmp, famille, chômage...), l'on déplore leur uniformisation dans leurs modes d'organisations. « *La rationalisation et l'amélioration de la gestion de la Sécurité sociale se sont réalisées par son étatisation, et non par sa privatisation, comme pourrait le laisser penser une acception étroite, dogmatique et purement théorique du néolibéralisme. (...) Cette étatisation a été pour ainsi dire privatisée, en ce sens qu'elle s'est traduite par le renforcement des normes et des pratiques du privé par le truchement d'une haute fonction publique majoritairement convertie au néolibéralisme – au détriment des politiques et des syndicats* »²⁵.

Sandrine Larizza, élue CGT, qui travaille à Pôle Emploi, expose les priorités de l'organisme : « *il faut placer les demandeurs, quoiqu'il en coûte. Du coup, on occulte la question de l'indemnisation, alors que 80% des visites dans les agences concernent l'indemnisation. Avec la dernière Convention d'assurance chômage, on a eu deux formations pour la connaître, mais on dépend de procédures informa-*

24 HIBOU B., *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, La Découverte, 2012, p.99

25 HIBOU B., Op. cit p.54, La Découverte, 2012.

tiques qui calculent tout. Donc, si l'ordi dit : c'est tel montant, on n'a pas les moyens d'intervenir. Tout maintenant se centralise à Pôle Emploi Service, ça permet d'accentuer le contrôle et la dématérialisation. Avant, nous étions 800 agents sur Lyon, maintenant nous sommes 300, pour traiter 10 000 demandeurs d'emploi. Le but, c'est de supprimer les agences et de faire une mégaplateforme 100% web ».

Force est de constater que la division des tâches, la standardisation, les procédures, les cases régies par des applications informatiques, bref toute l'organisation du travail bouleverse considérablement les métiers et l'éthos qui lui sont associés. Et c'est bien à un combat dissimulé contre ces derniers que se voue l'organisation du travail dans les caisses. Dernièrement et en toute discrétion, Capgemini, multinationale qui fait du conseil et de l'informatique, s'est vue confiée la sous-traitance du service informatique de Pôle Emploi. Quand l'entreprise pénètre dans l'organisme, les logiques de travail comme l'idéologie retranchée derrière, ont un impact direct sur les savoir-faire et les conduites. Officiellement, elle gère les données, les classent, organise le « process ». En silence, elle ingère et réordonne considérablement l'activité. Ainsi, c'est à la notion même de métier qu'elle s'attaque sournoisement. La responsable d'une grande entreprise de service public, me confiait au détour d'une conversation, que le travail des salariés de sa boîte ne relève pas d'un métier en soi, mais d'une « responsabilité ». Chaque salarié est « interlocuteur privilégié » du secteur dont il dépend. Ainsi, Dominique Caruana qui travaille à la Sécurité sociale depuis 30 ans et affectée depuis plus de 10 ans au service contentieux, ne sait plus aujourd'hui comment traiter une simple feuille de soin.

Les savoirs liés à l'expérience, les connaissances fines et la *métis* que développent chaque salarié au travail, sont sacrifiés sur l'hôtel de l'Efficiency. Ce faisant, comme l'affirme Danièle Linhart, « l'histoire du travail salarié est celle d'une déprofessionnalisation systématique des travailleurs par un management soucieux avant tout de les contrôler et de maî-

triser leur travail »²⁶.

Ras-le-bol du sous-sol ! Je commence sérieusement à me lasser du décor et de sa résonance. Quelque soit la voie que j'emprunte, l'oppression est là et me maintient dans les méandres de cette question : de quel renversement, suis-je l'objet ? J'ai un métier entre les mains. Je suis reconnue par mes pairs. Je peux mettre en forme, construire, transformer les matières cognitives, physiques et sensibles auxquelles je prête intérêt. Je peux comme chaque être humain, agir et même « *toujours tenter au-delà des limites imaginables de l'extérieur – même par une direction -, de transformer les dilemmes dans lesquels on se trouve empêtré en occasion de montrer de quoi on est capable* »²⁷.

Le métier qui trouve ses racines étymologiques dans le mot mystère, est singulièrement mis à mal, quelque soit l'échelle où l'on se situe. Il disparaît d'abord symboliquement sur les bulletins de paye en étant réduit à une simple codification représentant une qualification propre à l'entreprise, comme par exemple : N4, qui signifie *ingénieur spécialiste* chez Atos²⁸. Il peut être également l'affirmation d'une forme d'emploi plutôt que d'un savoir-faire, comme « employé polyvalent », pour peintre en bâtiment. Les normes d'organisation actuelles de l'emploi ne se contentent pas de porter atteinte au travail le réduisant à une série de processus modélisés, elles liquident l'idée même de métier.

Clauses de désignation, vous connaissez ? Ce terme un peu obscur impose l'obligation pour les partenaires sociaux d'un même secteur d'activité de désigner l'organisme de protection complémentaire dont bénéficieront les salariés. Apparu en janvier 2013²⁹, le Conseil constitutionnel les a censurées

26 LINHART D., *La comédie humaine au travail*, Ed. Eres, p. 12.

27 CLOT Y., *Le travail à cœur*, Ed. La Découverte, 2012.

28 Atos est une multinationale, qui vend du service numérique.

29 Accord interprofessionnel du 11 janvier 2013 pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et la sécurisation des

en juin de la même année, au motif qu'elles entravaient le principe de la libre concurrence du marché des complémentaires santé. Ainsi, n'importe quel groupe d'assurance peut prétendre à couvrir les risques de santé et de prévoyance, d'un corps de métier. Ce n'est évidemment pas sans incidence, puisqu'alors la logique assurantielle répond aux risques selon des critères similaires, quelque soit le domaine d'activité. Ainsi, la notion de métier disparaît discrètement dans le travail comme dans les risques qui lui sont associés.

C'est que l'enjeu idéologique est de taille. Comme l'affirme Danièle Linhart : « *c'est le corps de métier qui permet de subvertir la subordination. A partir du moment où les professionnels décident de la façon dont ils vont travailler, on casse le lien de subordination, qui n'est pas nécessaire dans le salariat. Le fait de nier la professionnalité, ça maintient à l'état brut le lien de subordination* »³⁰.

Je déplore de trouver une issue tandis que je marche à l'aveugle pendant un bon moment, tournant alternativement à gauche puis à droite. Ce n'est pas que je sois fan de conduite répétitive, mais quand il n'y a plus de sens, on doit s'arrimer pour survivre à la froide répétition de nos gestes. J'en suis là de mes réflexions quand je vois courir vers moi, le gars qui, plus tôt, méditait.

- *J'ai compris !!! me dit-il vivement.*
- *Le trou de la sécu ?*
- *Non, non. J'ai compris ce qu'il nous arrive.*
- *Hum...*
- *C'est simple ! Les hommes ont perdu le pouvoir de travailler.*
- *Heu, là tu exagères...*
- *Oui, le pouvoir de travailler ! Ca n'a rien à voir avec un*

parcours professionnels des salariés.

30 Propos recueillis lors de la discussion au sein du groupe de travail, « Qu'est-ce que tu fais de beau ? », 10 mars 2015.

quelconque droit à l'emploi ou au chômage !

- Tu ne peux pas dire ça ! Regarde tous ces gens qui bossent comme des damnés...

- Mais, ils ne travaillent pas. Ils sont employés pour effectuer des tâches prescrites qui n'ont pas plus de sens que la rotation des aiguilles d'une montre.

- Là, je te suis, mais...

- Mais quoi ? Nous sommes victimes d'une véritable fiction !...

- Victime ? Tu crois !?

- Disons alors que nous vivons dans une véritable fiction.

- Mais de quelle fiction parles-tu ?

- Regarde autour de toi.

Je balaie d'un regard le tunnel où nous nous trouvons. Il ressemble en tous points à celui que j'arpentais, après avoir tourné à droite précédemment. D'un geste rapide, je touche les parois pour vérifier leur matérialité. C'est dur, humide et froid. Je tâte. En haut, au sol, de chaque côté.

- Ce n'est pas de cette fiction-là dont je parle, lance l'homme.

Je me tourne vers lui, le regarde. Mais de quelle fiction parle-t-il ? Me revient alors en mémoire ce propos de Michel Henry ³¹ : « *On peut analyser un morceau de sucre, on n'y trouvera jamais son prix. On peut analyser une activité humaine quelconque, qu'elle soit reconnue comme travail ou non, on n'y trouvera jamais quelque chose comme un « salaire », de l'argent, de la valeur d'échange. Tout ce qui peut être dit « économique » et relever d'une science telle que l'« économie politique » est en soi étranger au monde. La « réalité économique » est le produit d'une invention de l'esprit humain ».*

- Tu entends par fiction, ce récit qui dit qu'il nous faut travailler pour vivre ?...

- ... Oui, alors que, travailler c'est vivre.

31 HENRY M., « L'économie », in *Le christianisme et le monde*, chap. 13.

Après avoir établi dans le monde du travail, un « *processus d'abstraction et de catégorisation, si poussé et généralisé qu'il fait perdre le sens des opérations mentales qui le guident et tend à assimiler le codage et la formalisation à la réalité* »³² ; après avoir éliminé l'idée de métiers ; après avoir subvertis les conditions de représentativité des travailleurs et ce faisant évacuer l'usage de la démocratie dans le travail ; après avoir assujéti la force de travail des salariés et des chômeurs par un jeu de contrôle et de culpabilisation ; après avoir conditionné les caisses de protection sociale aux lois de l'employabilité ; après avoir réduit les assurances complémentaires à un vulgaire commerce de détails et la sphère sociale à un chiffreage « bien-être » européen...

... Je découvre, avec joie, que nous ne sommes pas encore, tout à fait morts.

Soudainement, sans que je puisse me l'expliquer, un cri immense me traverse de la tête au pied. Le gars me regarde aussitôt l'air éberlué. L'écho du cri retenti dans une course infinie à travers le souterrain. Il est très vite rejoint par une clameur indistincte : bruits de pas en pagaille, respirations haletantes. Les femmes manquantes arrivent en ordre dispersé, leurs marmots galopants à la suite. Nos corps se pressent dans l'étroitesse du tunnel, nous confinant plus encore. La sueur perle. Les sourires fument. Nous nous marchons sur les pieds tant notre besoin de contact est immense. Et sans que nous échangions le moindre mot, nous nous mettons à creuser. A creuser. Avec nos mains, arrachant par pelletées, la terre et la caillasse du tunnel.

Peu à peu, le chaos apparent laissa la place à une large et profonde cavité.

Sans le savoir, nous construisions une étrange agora par la force de notre travail.

32 HIBOU B., Opus cit, La Découverte, 2012, P. 23.